

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Avenue Charles Thielemans, 93
B – 1150 BRUXELLES**

V/Réf : SM/DW-PU s/1094
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.142/s.555
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 11 juin 2014.

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue Jean Deraeck, 23-25.
Réaffectation de deux étages.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 8 mai 2014, reçue le 12 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 4 juin 2014.

La demande concerne une maison construite par l'entrepreneur C. Vanschepdael en 1898 qui figure à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune. Elle est également comprise dans la zone de protection de l'ancienne cure de l'église Saint-Pierre.

Il s'agit d'une ancienne petite exploitation agricole (habitation au n° 25 et grange au n° 23) transformée en estaminet (n° 25) et en habitation (n° 23) en 1908. Il n'est pas précisé à quel moment les 2 maisons ont été reliées (aujourd'hui l'escalier du n° 23 dessert les étages des 2 parcelles).

La demande vise la réaffectation des 2 étages, actuellement affectés à des locaux scouts, en deux logements. Au rez-de-chaussée, les sanitaires de la salle des fêtes seraient déplacés et réaménagés dans le local d'accueil afin d'installer un local pour vélos et poussettes et pour agrandir le hall d'entrée vers les logements. Les façades ne seraient pas modifiées.

A l'examen de la demande, il apparaît que le projet n'aurait pas d'impact sur le bien protégé. Par contre, le placement de sanitaires en façade avant ne constituerait pas une intervention valorisante pour le bien même ; la CRMS suggère de garder une pièce de vie en façade et de prévoir les sanitaires à un autre endroit, plus en retrait.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes I. Leroy, N. de Saeger, L. Leirens) ;
- B.D.U. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.